



Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 février 2019

n° 007-19

Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché A14061 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration du chef-lieu de la commune de La Thuile

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -
Pierre Perez - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Damien Regairaz

Christiane Boisselon

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Xavier Dullin -
de Dominique Pommat à Bernard Januel

• conseillers excusés : 15

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Pierre Duperier -
Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoît Perrotton - Alain Thieffinat -
Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 février 2019

délibération n° 007-19

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché A14061 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration du chef-lieu de la commune de La Thuile**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le marché n° A14061, relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration du chef-lieu de la commune de La Thuile, a été confié au bureau d'études Profils Etudes.

Le taux de rémunération de 5,763 %, calculé sur un montant estimatif prévisionnel de 300 000 € HT, aboutissait à un forfait provisoire de 17 290 € HT.

Toutefois, de multiples révisions ont été apportées au projet de 2014 à 2017 (dimensionnement de la station d'épuration, filière technique retenue...), compte tenu dans un premier temps de l'urbanisation future puis de la révision du schéma directeur d'assainissement, occasionnant des compléments d'études de la part du maître d'œuvre.

En avril 2018, après une première consultation lancée pour les travaux, déclarée infructueuse faute d'offre financièrement acceptable, la proposition du groupement d'entreprises Albertazzi / Mauro a été retenue, pour un montant de 412 985 € HT, portant le forfait de rémunération définitif à 23 832,32 € HT.

Par ailleurs, la pose des réseaux au niveau de la traversée du ruisseau de la Ternèze était initialement prévue par fonçage. Afin d'optimiser les coûts, la Direction départementale des territoires a été sollicitée pour autoriser la pose des réseaux secs et humides en tranchée au niveau d'un passage à gué. Pour cela, une mission supplémentaire est demandée au maître d'œuvre pour l'élaboration du dossier correspondant auprès de la DDT, pour un montant HT de 800 €.

Il convient donc d'actualiser le marché n° A14061 par la rédaction d'un avenant intégrant cette mission complémentaire et fixant le forfait de rémunération définitif.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € et de leurs avenants,

Vu le marché A14061,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 au marché A14061,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 007-19

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché A14061 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration du chef-lieu de la commune de La Thuile

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 21 février 2019

Annexe : Avenant 1 au marché A14061;Annexe avenant;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21800H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21800H1

Date de transmission en Préfecture : 01 mars 2019

Date de réception en Préfecture : 01 mars 2019